



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que les règlements suivants:

- PC-2775 Règlement de zonage;
- PC-2774 Règlement de lotissement; et
- PC-2768 Règlement concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire;

sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2011 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A.-19.1), date à laquelle les certificats de conformité de ces règlements furent émis par la Ville de Montréal.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire et sur le site Web de la municipalité www.pointe-claire.qc.ca, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 9^e jour de mars 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE OF BY-LAWS

Public Notice is hereby given that by-laws number:

- PC-2775 By-law respecting Zoning;
- PC-2774 By-law respecting Subdivision; and
- PC-2768 By-law concerning the Planning Programme of the City of Pointe-Claire;

came into force on March 1, 2011 in accordance with the provisions of the *Act respecting land use planning and development* (R.S.Q. c. A-19.1) at which date the certificates of conformity for these By-laws were issued by the City of Montreal.

These By-laws are available at the Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire and on the City Website www.pointe-claire.qc.ca for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, March 9, 2011

Lucie Tousignant
Greffière / City Clerk